



Règlement de la foire organisée par l'Oiseau Club Pontivyén

- 1) La réception des éleveurs s'effectuera le samedi de 15h00 à 18h00 et le dimanche de 7h00 à 8h00 (toute transaction est interdite le samedi), ouverture au public le dimanche de 8h00 à 17h00.
- 2) Un contrôle sanitaire de tous les oiseaux sera effectué à l'entrée de la salle. Tout oiseau reconnu malade sera refusé (présence d'un vétérinaire) ainsi que le lot l'accompagnant.
- 3) Conformément aux directives ministérielles, un certificat de non-contamination (maladie de NEWCASTLE) de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du département d'origine des oiseaux sera demandé lors de l'inscription.
- 4) Un registre des ventes sera tenu par chaque exposant et remis à l'O.C.P. PONTIVY à la fin de la journée (un exemplaire vous sera donné à l'enregistrement des oiseaux).
- 5) Tous les éleveurs présents à la manifestation doivent être en règle avec la législation française.
- 6) Ne seront acceptés à la vente que les oiseaux de propre élevage, bagués réglementairement (bague métallique fermée).
- 7) Les cages sales et surchargées d'oiseaux seront refusées.
- 8) En cas de litige, l'exposant devra accepter l'emplacement attribué par les organisateurs.
- 9) Chaque éleveur devra se munir de ses propres cages (cages de concours de préférence).
- 10) L'entrée pour les visiteurs et accompagnateurs d'éleveurs est de 5,00€.
- 11) Le droit d'inscription est de 1 à 10 oiseaux 5,00€ et 0,50cts par oiseaux supplémentaires.
Le droit d'inscription pour la volaille est de 1€ par animal.
- 12) Les prix de vente sont libres.
- 13) L'O.C.P. PONTIVY ne sera pas responsable en cas d'accident, de perte ou de vol pendant ou après l'exposition.
- 14) La vente de cage, cageots, nichoirs et autre matériel sera réservée aux professionnels.

**Afin de vous éviter une trop longue attente à l'entrée de la salle.
Compléter le bulletin d'inscription en annexe et présenter le à l'accueil.**